

## Note de Rentrée Année scolaire 2019-2020

### 1. REGLEMENT INTERIEUR.

Le règlement intérieur de l'école sera distribué à toutes les familles suite au 1<sup>er</sup> Conseil d'école (en novembre) qui en votera les éventuelles modifications. Ce document précise les règles de vie de l'école, les autorisations et les interdictions. Toutefois, le règlement actuellement en cours est affiché à l'entrée de l'école et est en ligne sur le site. Quelques points importants à rappeler :

#### • **Fréquentation scolaire :**

La fréquentation régulière à l'école élémentaire est obligatoire : toute absence doit être **justifiée et motivée**. Les absences non prévisibles (maladie etc.) doivent être **immédiatement** signalées à l'école (si possible avant 10h15), par téléphone ou par voie directe. La famille doit informer l'enseignant et la directrice des absences prévisibles (rendez-vous médical, raisons familiales etc.) le plus tôt possible et en justifier les motifs.

#### • **Interdictions :**

- De pénétrer dans les salles de classes sans autorisation.
- D'enjamber les portails et grillages de l'école (cela concerne les enfants comme les adultes).
- D'apporter des objets dangereux et de se livrer à des jeux violents.
- De faire entrer des animaux (même tenus en laisse) dans l'enceinte de l'école.
- **Les médicaments, même accompagnés d'une ordonnance, sont interdits.** En cas de situation nécessitant une attention ou un traitement particulier (asthme, allergie...), le médecin scolaire sera contacté par les parents (02.41.44.95.17) afin d'établir un PAI (Projet d'Accueil Individualisé).
- Les goûters sont réservés à la garderie. Il est interdit d'amener un goûter pour les récréations.

#### • **Horaires :**

La semaine scolaire comporte 4 jours de classe : lundi, mardi, jeudi et vendredi.

	Ouverture de l'école	Début des cours	Fin des cours
MATIN	8h35	8h45	11h45
APRES-MIDI	13h20	13h30	16h30

- Nous vous demandons d'être **vigilants à ce que vos enfants arrivent à l'heure à l'école.**
- A **8h35, les élèves montent directement dans leur classe** où ils seront accueillis par leur enseignant. Un enseignant surveille les entrées au portail de 8h35 à 8h45 et transmet les éventuels messages donnés par les familles.
- L'enceinte de l'école est fermée à clef durant le temps de classe. Afin de ne pas gêner le déroulement de la classe, nous vous remercions de ne pas sonner et/ou chercher à circuler dans l'école sur les temps d'enseignement.
- A 16h30, les enfants sont soit confiés aux services municipaux (activités périscolaires) soit ils quittent l'école.

### 2. CALENDRIER SCOLAIRE : DATES DES CONGÉS.

Voir document joint.

### 3. PERSONNEL ENSEIGNANT :

- Fatiha BOUTELOUP CM2 ; Maryse Bionda CM1, Magalie Huguet CE2, Sandrine Boillot CE1 ; Julie Francart / Cécile Manduzio (le mardi) CP.
- Direction : Julie Francart (décharge de direction le **mardi**).

### 4. DOCUMENTS DE RENTRÉE : pochette plastique à retourner rapidement (**dans les 10 jours**) à l'enseignant en y joignant :

- **Fiche de renseignements** à remplir ou à compléter.
- **Souscription à une assurance scolaire responsabilité civile et individuelle accident avec date de validité couvrant toute l'année scolaire.** L'assurance est recommandée sur le temps scolaire mais **obligatoire** pour les sorties dites facultatives (temps de la sortie dépassant les horaires de classe et/ou comprenant la pause du midi). En cas de non-souscription à une assurance scolaire, votre enfant ne pourra **pas participer** aux sorties facultatives.